

Fiche KTsens 4.1 : Les sacrements

1 : Les 7 sacrements dans le Nouveau Testament

Baptême	Mt 28, 19-20 : « Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé : et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. »
Confirmation	Ac, 8, 16-17 : « Car il [le St Esprit] n'était encore descendu sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors Pierre et Jean leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint-Esprit. »
Eucharistie	Mt 26, 26-28 : « Pendant le repas, Jésus prit le pain ; et, ayant prononcé une bénédiction, il le rompit et le donna à ses disciples, en disant : " Prenez et mangez, ceci est mon corps. " Il prit ensuite la coupe, et, ayant rendu grâce, il la leur donna en disant : " Buvez-en tous : car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle l'alliance, répandu pour la multitude en rémission des péchés. » Voir aussi : 1 Co 11, 17-34 ; Jn, 6
Pénitence	Jn, 20, 23 : « Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus » Voir aussi : Mt, 16, 19 (Pour St Pierre)
Extrême-Onction	Mc, 6, 13 : « Étant donc partis, ils prêchèrent la pénitence ; ils chassaient beaucoup de démons, oignaient d'huile beaucoup de malades et les guérissaient. » Voir aussi : Jacq 5, 14-15 : « L'un de vous est-il malade ? Qu'il fasse appeler les anciens de l'Église et qu'ils prient après avoir fait sur lui une onction d'huile au nom du Seigneur. La prière de la foi sauvera le patient ; le Seigneur le relèvera et s'il a des péchés à son actif, ils lui seront pardonnés »
Ordre	1 Co, 11, 24 : « faites ceci en mémoire de moi. » 1 Tim, 4, 14 : « Ne néglige pas la grâce qui est en toi, et qui t'a été conférée par action prophétique, lorsque l'assemblée des anciens t'a imposé les mains. »
Mariage	Genèse, 1, 28 ; Gen, 2, 24. Mt, 18, 8 : « C'est à cause de la dureté de vos cœurs que Moïse vous a permis de répudier vos femmes : au commencement, il n'en fut pas ainsi » Eph, 5, 21 (amour du Christ pour l'Église)

2 : Les Trois propriétés d'un sacrement :

- C'est un **signe sensible**, un signe symbolique : le signe est toujours composé de deux éléments : la matière (aspect symbolique, mais imprécis), et la forme (parole signifiante, qui précise le sens du symbole).
- Il est **institué par Jésus-Christ**
- Il **contient et cause la grâce** dans l'âme ; cette grâce est particulière : on l'appelle la grâce sacramentelle.

3 : La sagesse des sacrements

ST, III, q. 61, a. 1 : Les sacrements sont nécessaires au salut de l'homme pour trois raisons. **La première se tire de la condition de la nature humaine** : il lui est propre de s'acheminer par le corporel et le sensible au spirituel et à l'intelligible. Or, il appartient à la providence divine de pourvoir à chaque être selon le mode de sa condition. **La sagesse divine agit donc harmonieusement en conférant à l'homme les secours du salut sous des signes corporels et sensibles qu'on appelle les sacrements.**

La deuxième raison se tire de l'état de fait où se trouve l'homme : **en péchant, il s'est soumis par sa sensibilité aux choses corporelles.** Or, on doit appliquer le remède à l'endroit du mal. Il convenait donc que Dieu se servit de signes corporels pour administrer à l'homme un remède spirituel qui, présenté à découvert, serait inaccessible à un esprit livré aux intérêts corporels.

La troisième raison se tire du goût prépondérant de l'homme pour les occupations corporelles. L'en retirer totalement serait trop dur, aussi lui propose-t-on dans les sacrements des activités corporelles qui l'habituent salutairement à éviter des activités superstitieuses - c'est-à-dire le culte des démons - ou, en général, les activités pécheresses qui lui nuisent de toute façon.

Ainsi, par l'institution des sacrements, l'homme est instruit au moyen du sensible d'une façon adaptée à sa nature; il s'humilie par le recours au corporel dont il reconnaît ainsi la domination; enfin, les salubres activités sacramentelles le gardent des actions nuisibles.

Article 2 : Dans l'état d'innocence qui précéda le péché originel les sacrements ne furent pas nécessaires. On peut en donner comme raison le bon ordre qui régnait dans cet état où le supérieur dominait l'inférieur et ne dépendait de lui en aucune façon; car, de même que l'âme rationnelle était soumise à Dieu, les puissances inférieures étaient soumises à l'âme rationnelle, et le corps à l'âme. Il eût été contraire à cet ordre que l'âme fût perfectionnée soit quant à la science, soit quant à la grâce, par un moyen corporel tel que les sacrements. C'est pourquoi, dans l'état d'innocence, l'homme n'avait pas besoin de sacrements, non seulement en tant qu'ils sont ordonnés à guérir le péché, mais aussi en tant qu'ils sont ordonnés à la perfection de l'âme.

4 : Les 7 sacrements, moteurs de la vie surnaturelle sous toutes ses formes

